

**FICHES DE DONNEES DE SECURITE**  
Résines SP, DS+ - Partie A**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit Résines SP, DS+

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées Résine.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur ING Fixations  
ZI de Chassende  
BP 90168  
43005 Le Puy en Velay Cedex  
France  
Tél : +33 (0)4 71 05 59 03  
Fax : +33 (0)4 71 09 35 46  
email : [ing.fixations.info@orange.fr](mailto:ing.fixations.info@orange.fr)

Web [www.ingfixations.fr](http://www.ingfixations.fr)Personne à contacter [ing.fixations.info@orange.fr](mailto:ing.fixations.info@orange.fr)**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)4 71 05 59 03

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification****Dangers physiques**

Flam. Liq. 3 - H226

**Dangers pour la santé humaine**

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Asp. Tox. 1 - H304

**Dangers pour l'environnement**

Non classé.

**Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)**

Xn; R65. Xi; R36/38. R10

**Santé humaine**

Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. Peut irriter les yeux et la peau.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Pictogramme de danger**

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

## Résines SP, DS+ - Partie A

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Mentions de mise en garde

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### Contient

VINYL TOLUENE

### Mentions de mise en garde supplémentaires

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations nationales.

### 2.3. Autres dangers

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

VINYL TOLUENE	10-20%
Numéro CAS: 25013-15-4 Numéro CE: 246-562-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119622074-50-XXXX	
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>
Flam. Liq. 3 - H226	Xn;R20,R65. Xi;R36/37/38. R10.
Acute Tox. 4 - H332	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
Asp. Tox. 1 - H304	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### Ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### Contact cutané

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de

## Résines SP, DS+ - Partie A

Données Sécurité au personnel médical.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

#### **Inhalation**

Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

#### **Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

#### **Contact cutané**

Peut provoquer une irritation cutanée/eczéma.

#### **Contact oculaire**

Irritation des yeux et des muqueuses.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Indications pour le médecin**

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### **Dangers particuliers**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### **Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie**

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

#### **Equipements de protection particuliers pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Précautions individuelles**

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

#### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de nettoyage**

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

#### **Référence à d'autres sections**

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

## Résines SP, DS+ - Partie A

### Précautions d'utilisations

Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Précautions de stockage

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes.

#### Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### VINYL TOLUENE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 240 mg/m<sup>3</sup>

##### TITANIUM DIOXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>  
en Ti

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### VINYL TOLUENE (CAS: 25013-15-4)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 37 mg/m <sup>3</sup> REACH dossier d'information
PNEC	- Eau douce; 0.0498 mg/l - Eau de mer; 0.002 mg/l - rejet intermittent; 0.013 mg/l - STP; 1 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.684 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0684 mg/kg - Sol; 0.133 mg/kg REACH dossier d'information

#### TITANIUM DIOXIDE (CAS: 13463-67-7)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10 mg/m <sup>3</sup> REACH dossier d'information
PNEC	- Eau douce; 0.127 mg/l - Eau de mer; 1.0 mg/l - rejet intermittent; 0.61 mg/l - STP; 100 mg/l - Sédiments (eau douce); 1000 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 100 mg/kg - Sol; 100 mg/kg REACH dossier d'information

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



## Résines SP, DS+ - Partie A

### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

### Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

### Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

Liquide

#### Couleur

Beige.

#### Odeur

Aromatique.

#### Seuil olfactif

Indéterminé.

#### pH

Non applicable.

#### Point de fusion

Indéterminé.

#### Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>165°C @

#### Point d'éclair

53°C

#### Taux d'évaporation

Indéterminé.

#### Facteur d'évaporation

Indéterminé.

#### Inflammabilité (solide, gaz)

Indéterminé.

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Indéterminé.

#### Autre inflammabilité

Indéterminé.

#### Pression de vapeur

## Résines SP, DS+ - Partie A

6 hPa @ 20°C

**Densité de vapeur**

Indéterminé.

**Densité relative**

1.65 - 1.75 @ 20°C

**Densité apparente**

Non applicable.

**Solubilité(s)**

Insoluble dans l'eau

**Coefficient de partage**

Indéterminé.

**Température d'auto-inflammabilité**

Indéterminé.

**Température de décomposition**

Indéterminé.

**Viscosité**

> 60 S ISO2431

**Propriétés explosives**

Aucune information disponible.

**Propriétés comburantes**

Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

**9.2. Autres informations**

---

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

---

**10.1. Réactivité**

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

**10.2. Stabilité chimique****Stabilité chimique**

Stable à température ambiante normale.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles**

Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone.

---

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

---

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë - inhalation**

ETA inhalation (vapeurs mg/l)

77.23146269

**Inhalation**

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes

## Résines SP, DS+ - Partie A

sont notamment les suivants: Toux.

### **Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

### **Contact cutané**

Provoque une irritation cutanée.

### **Contact oculaire**

Irritant pour les yeux.

### **Dangers chroniques et aigus pour la santé**

Irritant pour la peau. Irritant pour les yeux.

### **Voie d'exposition**

Contact avec la peau et/ou les yeux.

### **Symptômes**

Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Irritation cutanée.

### **Considérations médicales**

Affections cutanées et allergies.

#### Informations toxicologiques sur les composants

#### VINYL TOLUENE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)

2.255

##### **Espèces**

Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)

5

##### **Espèces**

Lapin

##### Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation ( vapeurs mg/l)

11.0

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC

CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **Écotoxicité**

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### **12.1. Toxicité**

##### Informations écologiques sur les composants

##### VINYL TOLUENE

##### **Toxicité aiguë - poisson**

LC50, 96 heures: 23.4 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### **Coefficient de partage**

## Résines SP, DS+ - Partie A

Indéterminé.

### Informations écologiques sur les composants

#### VINYL TOLUENE

Coefficient de partage

log Pow: 3.36

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité**

Non applicable.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale**

Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

**Méthodes de traitement des déchets**

Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ICAO)                      1866

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)    RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (IMDG)        RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (ICAO)        RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (ADN)         RESIN SOLUTION

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID                    Exempt C1 2.2.3.1.5

Classe IMDG                        Exempt. IMDG Code Clause 2.3.2.5

Etiquette IMDG

Classe/division ICAO              3

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ICAO)      III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



## Résines SP, DS+ - Partie A

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

#### **SECTION 15: Informations réglementaires**

##### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

###### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

###### **Document d'orientation**

Workplace Exposure Limits EH40.

##### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### **SECTION 16: Autres informations**

##### **Commentaires sur la révision**

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 8/01/2015

Révision 5

Remplace la date 8/01/2015

Numéro de FDS 20338

##### **Phrases de risque dans leur intégralité**

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

##### **Mentions de danger dans leur intégralité**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

#### **Clause de non-responsabilité**

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.

# I.N.G. FIXATIONS

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE Résines SP, DS+ - Partie B

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Résines SP, DS+

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Catalyseur.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ING Fixations  
ZI de Chassende  
BP 90168  
43005 Le Puy en Velay Cedex  
France  
Tél : +33 (0)4 71 05 59 03  
Fax : +33 (0)4 71 09 35 46  
email : [ing.fixations.info@orange.fr](mailto:ing.fixations.info@orange.fr)

Web [www.ingfixations.fr](http://www.ingfixations.fr)

Personne à contacter [ing.fixations.info@orange.fr](mailto:ing.fixations.info@orange.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)4 71 05 59 03

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification

##### Dangers physiques

Org. Perox. E - H242

##### Dangers pour la santé humaine

Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

##### Dangers pour l'environnement

Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412

##### Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

O; R7. Xi; R36. N; R50. R52/53, R43

##### Santé humaine

Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

##### Environnement

Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

##### Physicochimique

Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

## Résines SP, DS+ - Partie B



Mention d'avertissement

Mentions de danger



Attention



H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.  
 P411 Stocker à une température ne dépassant pas 25°C/77°F.

Contient

PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Mentions de mise en garde supplémentaires

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P391 Recueillir le produit répandu.

**2.3. Autres dangers****SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

GLYCERINE	20-50%
Numéro CAS: 56-81-5 Numéro CE: 200-289-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471987-18-XXXX	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Non classé.	-
PEROXYDE DE DIBENZOYLE	10-20%
Numéro CAS: 94-36-0 Numéro CE: 202-327-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511472-50-XXXX	
Facteur M (aigu) = 10	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Org. Perox. B - H241	E;R3 O;R7 Xi;R36 R43
Eye Irrit. 2 - H319	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Acute 1 - H400	

## Résines SP, DS+ - Partie B

<b>BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR</b>		<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 670241-72-2    Numéro CE: 447-010-5    Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000018876-55-XXXX		
<b>Classification</b> Aquatic Chronic 2 - H411	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> N; R51/53	
<b>ZINC DISTEARATE</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 557-05-1    Numéro CE: 209-151-9		
<b>Classification</b> Non classé.	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> -	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### SECTION 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### **Inhalation**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

###### **Ingestion**

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

###### **Contact cutané**

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

###### **Contact oculaire**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

###### **Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

###### **Contact cutané**

Provoque une irritation cutanée.

###### **Contact oculaire**

Irritation des yeux et des muqueuses.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

###### **Indications pour le médecin**

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### **Moyens d'extinction appropriés**

Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

###### **Dangers particuliers**

Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

###### **Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

## Résines SP, DS+ - Partie B

### Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

### Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

#### Référence à d'autres sections

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Précautions de stockage

Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C.

#### Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### GLYCERINE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup> aérosols

##### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

##### ZINC DISTEARATE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

## Résines SP, DS+ - Partie B

### PEROXYDE DE DIBENZOYLE (CAS: 94-36-0)

DNEL	Industrie - Ingestion; Long terme : 1.6 mg/kg/jour Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 6.6 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme : 11.75 mg/m <sup>3</sup>
PNEC	- Eau douce; 0.000602 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.338 mg/kg - Eau de mer; 0.000602 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.0338 mg/kg - STP; 0.35 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

#### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

#### Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. **NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !**

#### Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

Liquide

#### Couleur

Noir.

#### Odeur

Caractéristique.

#### Seuil olfactif

Indéterminé.

#### pH

Non applicable.

#### Point de fusion

Non applicable.

#### Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non applicable.

#### Point d'éclair

Non applicable.

#### Taux d'évaporation

Indéterminé.

## Résines SP, DS+ - Partie B

**Facteur d'évaporation**

Indéterminé.

**Inflammabilité (solide, gaz)**

Indéterminé.

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**

Indéterminé.

**Autre inflammabilité**

Indéterminé.

**Pression de vapeur**

Indéterminé.

**Densité de vapeur**

Indéterminé.

**Densité relative**

1.5 - 1.6

**Densité apparente**

Non applicable.

**Solubilité(s)**

Indéterminé.

**Coefficient de partage**

Indéterminé.

**Température d'auto-inflammabilité**

Indéterminé.

**Température de décomposition**

50°C

**Viscosité**

&gt; 60 S ISO2431

**Propriétés explosives**

Aucune information disponible.

**Propriétés comburantes**

Indéterminé.

**9.2. Autres informations****SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Amines. Réducteurs forts.

**10.2. Stabilité chimique****Stabilité chimique**

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Décomposera à des températures dépassant 50°C.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne polymérisera pas.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les acides et les bases.

**10.5. Matières incompatibles****Matières incompatibles**

Réducteurs forts. Acides, non comburants. Acides - organiques. Bases - inorganiques. Bases - organiques. Amines.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone.

## Résines SP, DS+ - Partie B

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Sensibilisation cutanée

Sensibilisant.

##### **Inhalation**

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

##### **Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

##### **Contact cutané**

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

##### **Contact oculaire**

Irritation des yeux et des muqueuses.

##### **Voie d'exposition**

Contact avec la peau et/ou les yeux.

##### **Symptômes**

Irritation cutanée. Irritation des yeux et des muqueuses.

##### **Considérations médicales**

Pas d'information disponible.

##### Informations toxicologiques sur les composants

##### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)

950

##### **Espèces**

Rat

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC

CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité



## Résines SP, DS+ - Partie B

### Informations écologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

##### toxicité aquatique aiguë

###### **C(E)L<sub>50</sub>**

0.01 < L(E)C<sub>50</sub> ≤ 0.1

###### **Facteur M (aigu)**

10

###### **Toxicité aiguë - poisson**

LC<sub>50</sub>, 96 heures: 0.06 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

###### **Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE<sub>50</sub>, 48 heures: 0.11 mg/l, Daphnia magna

###### **Toxicité aiguë - plantes aquatiques**

CE<sub>50</sub>, 72 heures: 0.07 mg/l, Selenastrum capricornutum

#### BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR

##### **Toxicité aiguë - poisson**

CL<sub>50</sub>, 24 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CL<sub>50</sub>, 48 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CL<sub>50</sub>, 72 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CE<sub>50</sub>, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CE<sub>100</sub>, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) NOEC, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)

##### **Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE<sub>50</sub>, 24 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna NOEC, 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna

##### **Toxicité aiguë - microorganismes**

Cl<sub>50</sub>, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées NOEC, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### **Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### **Coefficient de partage**

Indéterminé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### **Mobilité**

Mobile. Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Information générale**

Élimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

#### **Méthodes de traitement des déchets**

Évacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

## Résines SP, DS+ - Partie B

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

### 14.4. Groupe d'emballage

### 14.5. Dangers pour l'environnement

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

#### Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: Autres informations

#### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision	27/01/2015
Révision	1
Remplace la date	19/05/2014
Numéro de FDS	20488

#### Phrases de risque dans leur intégralité

R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.  
R7 Peut provoquer un incendie.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R36 Irritant pour les yeux.

#### Mentions de danger dans leur intégralité

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Résines SP, DS+ - Partie B

### Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.